



6 février 2016

**RÉUNION D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE
DES CONSEILS CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE**



6 février 2016

RÉUNION D'ÉCHANGES ET D'INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS DE L'AGGLOMÉRATION MONTARGOISE

Organisée le 6 février 2016, à l'espace multi-services de l'Agglomération, cette réunion d'échanges et d'information était avant tout destinée aux habitants, acteurs associatifs et professionnels des quartiers prioritaires.

Animée par l'association FORMALIS, en charge de la mise en place et de l'animation des Conseils Citoyens, cette rencontre a accueilli une trentaine de personnes de tous horizons, avec une majorité de Montargois (Chautemps, Kennedy, la Chaussée, Le Grand Clos, centre ville), quelque Chalettois (Le Bourg, Vésines),... et même, poussée par la curiosité... une Amilloise !

Cette rencontre a également été l'occasion de faire connaissance avec Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL et Mme Monique LUCAS, respectivement président et vice-présidente du Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire qui sont venus témoigner de leur propre expérience.

Après avoir réfléchi à leur propre conception de ce que pourrait être un conseil citoyen, les participants ont ainsi confronté leur propre vision des choses à la réalité du terrain, incarnée par Mme LUCAS et M. ROUSSEL, ainsi que par Monsieur Aboubacry SALL, Délégué du Préfet, qui est intervenu sur les questions techniques.

LES POINTS PRINCIPAUX À RETENIR

Un conseil citoyen, qu'est-ce que c'est ?

Après discussion, et selon l'ensemble des participants : *"Un conseil citoyen, c'est un groupe de citoyens intergénérationnel, multiculturel, laïque et apolitique, qui se réunit périodiquement pour partager, échanger, proposer et se mettre d'accord sur des projets constructifs en vue d'améliorer la vie dans les quartiers"*.

Quel est l'intérêt, en tant qu'habitant, de participer à un conseil citoyen ?

Selon les participants, *"être membre d'un conseil citoyen permet :*

- *d'apprendre à mieux connaître son quartier ;*
- *d'engager le dialogue avec les autres habitants de son quartier ;*
- *de lancer des projets dans son quartier ;*
- *d'engager le dialogue avec les Institutions."*

Comment le Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire fonctionne-t-il ?

- C'est une association loi 1901, laïque, neutre et multiculturelle, qui a été créée en octobre 2015.
- Certains membres ont été désignés grâce à un tirage au sort organisé par la mairie (listes bailleurs/listes électorales) : c'est le cas de Monsieur ROUSSEL, le président ; d'autres ont manifesté leur désir de participer : c'est le cas de Madame LUCAS, la vice-présidente, qui s'est portée volontaire.
- Comme toutes les associations, le Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire possède un règlement intérieur. M. ROUSSEL et Mme LUCAS ont expliqué qu'il était important que les règles du jeu soient, d'emblée, très claires, de manière à ce que chacun puisse s'engager en connaissance de cause.
- Le Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire se réunit environ une fois par mois.
- Tous les membres sont bénévoles.
- Au Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire, chacun donne son avis sur les différents projets. Ensuite, on vote et on prend en compte la majorité.
- Les réunions du Conseil ne sont pas publiques. Ceux qui ne sont pas membres ne peuvent donc pas y participer, sauf s'ils sont invités.
- Cependant, des réunions publiques peuvent être organisées. Par exemple, le Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire organise une réunion publique, le 18 février prochain, qui sera ouverte à l'ensemble des habitants du quartier qui ont tous été invités.
- Pour monter leurs projets, les membres du Conseil Citoyen de Sully-sur-Loire vont sur le terrain pour discuter avec les gens et bien comprendre leurs attentes.

Quelle est la différence entre un comité de quartier et un conseil citoyen ?

M. SALL a expliqué que les comités de quartier sont mis en place à l'initiative des mairies, alors que les conseils citoyens sont mis en place à l'initiative de l'État. De plus, les élus peuvent participer aux comités de quartier, alors qu'ils n'ont pas le droit de siéger dans les conseils citoyens.

Est-il vraiment utile de multiplier les instances de concertation ? Ne craignez-vous pas l'effet « millefeuille » ?

A cette question, M. SALL a répondu que, bien au contraire, plus l'on multiplie les lieux de dialogue et de collaboration entre citoyens, plus on encourage le « vivre ensemble », et plus on permet à la démocratie de demeurer vivace. Par ailleurs, a-t-il rappelé, les conseils citoyens ne sont pas des lieux de concertation mais bien des lieux de prise de décision, puisqu'il s'agira de travailler sur des projets concrets.

Tous les conseils citoyens fonctionnent-ils de la même manière ?

Oui et non ! Oui, car pour exister, un conseil citoyen doit se constituer en association loi 1901. Non, car chaque conseil citoyen imagine son propre règlement intérieur, c'est-à-dire ses propres règles et sa propre façon de fonctionner.

Quels sont les projets qui peuvent être présentés et soutenus par les conseils citoyens ?

Tous les projets qui relèvent du « Contrat de ville » : c'est un appel à projet qui est lancé deux fois par an et qui permet de financer des projets dans les quartiers prioritaires, grâce à des subventions allouées par l'État. Sur le terrain, c'est l'Agglomération qui est chargée de lancer et de gérer les appels à projets. Ceux-ci doivent être réalisés dans l'année.

Quel est le montant de ces subventions ?

Le montant des financements disponibles est calculé en fonction du nombre d'habitants. À Sully-sur-Loire, cette année, le budget alloué au Contrat de ville est de 33 000 €. À Montargis et à Chalette, il est d'environ 200 000 €.

Concrètement, de quelle manière les conseils citoyens prendront-ils forme dans l'Agglomération Montargoise ?

Deux conseils citoyens seront mis en place : l'un à Chalette, l'autre à Montargis. Il serait préférable que l'ensemble des quartiers prioritaires soit représenté (Vésines, La Pontonnerie, Kennedy, Le Gué aux Biches, Le Bourg, La Chaussée, Chautemps). Ces conseils pourront donner leur avis sur des projets reçus par l'Agglomération dans le cadre du Contrat de ville, mais aussi proposer leurs propres projets. Ils désigneront des représentants qui participeront aux comités techniques, aux côtés de M. SALL, le Délégué du Préfet, et de Madame Tourya AIROUD, Responsable du DSU (Développement Social Urbain). Ils participeront également aux débats des comités de pilotage de l'Agglomération. (Les comités de pilotage sont co-présidés par M. le sous-Préfet de Montargis, M. LAVILLE, et par M. le Président de l'AME, M. DOOR.)

Est-ce que tout ça n'est pas trop compliqué pour nous, « simples citoyens » ?

C'est là qu'intervient l'association FORMALIS, qui a été mandatée pour accompagner la mise en place des conseils citoyens et pour imaginer des outils pédagogiques qui permettent à toutes les personnes qui souhaitent intégrer les conseils citoyens de bien comprendre la manière dont est organisé le Contrat de ville. Les conseillers pourront ainsi s'organiser en toute indépendance et prendre leurs décisions en toute connaissance de cause.

PAROLES D'HABITANTS

Créer du lien
entre les habitants



Un conseil citoyen, c'est...

Un conseil citoyen ça sert à...

Répondre aux besoins
des habitants

Un lieu qui donne
envie de participer
à des projets

Être ensemble,
échanger,
faire vivre
et améliorer le quartier



Les quartiers ont besoin
d'être vraiment
écoutés,
se faire entendre



Avoir une visibilité
dans le Montargois

Il ne faut pas attendre
que ça tombe, il faut se
prendre en main !

Confronter son
avis à celui
des autres

